

Commune de CHATEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2013 – 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents

M. Didier HUGUET, maire

M. CAPLAIN, Mme CIMIANO, M. LECOIN, Mme FEZARD, M. HUMEAU, Mme VASSEUR,
M. PARDESSUS, M. PRIOU, M. VILPOU maires adjoints

Mme BERRONEAU, M. ZANELLO, Mme DESROCHES, conseillers municipaux délégués

Mme YVON, Mme BEAUVILLAIN, M. BOUMBE, M. METAIS, M. MARCHAND, M. NOBLET,
M. COUTOUT, Mme BERGER, M. REBOURS, M. JOSSEAUX, M. BARRAULT,
Mme SEIGNEURET, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés

Mme CAUCHY, M. FERRAGU, Mme FLAGEOLLET (pouvoir à M. ZANELLO), Mme
GUY (pouvoir à Mme DESROCHES), Mme LENOIR, M. DUPONT, M. BOCHE (pouvoir à
Mme BERGER), Mme FERREIRA

Secrétaire de séance

M. VILPOU

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2013

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès verbal du 12 juin 2013.

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le procès verbal du 12 juin 2013.

N°2013-094 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 – BUDGET GENERAL

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire
013	Atténuations de charges	34 556,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	41 602,40
73	Impôts et taxes	534 315,00
74	Dotations, subventions et participations	95 544,00
77	Produits exceptionnels	23 368,00
002	Résultat reporté	516 691,33
TOTAL DES RECETTES		1 246 076,73

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	215 956,00
012	Charges de personnel	85 000,00
65	Autres charges de gestion courante	34 577,00
66	Charges financières	275 000,00
67	Charges exceptionnelles	472 020,74
022	Dépenses imprévues	241 691,33
023	Virement à la section d'investissement	-117 375,34

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 207,00
TOTAL DES DEPENSES		1 246 076,73

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat d'investissement	-	505 620,50	505 620,50
10	Dotation, fonds divers et réserves	-	2 114 938,25	2 114 938,25
13	Subventions d'investissement	804 377,39	798 868,00	798 868,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	2 516 000,00	2 516 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-117 375,34	-117 375,34
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		39 207,00	39 207,00
041	Opérations patrimoniales	-	42 714,00	42 714,00
024	Produits des cessions d'Immobilisations	-	179 220,00	179 220,00
TOTAL DES RECETTES		804 377,39	6 079 192,41	6 883 569,80

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
020	Dépenses imprévues	-	318 120,44	318 120,44
10	Dotation, fonds divers et réserves	-	186,00	186,00
13	Subventions investissement reçues	-	91 827,00	91 827,00
16	Emprunts et dettes assimilés	-	2 916 000,00	2 916 000,00
20	Immobilisations incorporelles	14 879,61	40 550,00	55 429,61
204	Subventions d'équipement versées	1 686 406,00	-456 896,00	1 229 510,00
21	Immobilisations corporelles	343 504,83	-109 510,00	233 994,83

23	Immobilisations en cours	1 107 702,72	888 085,20	1 995 787,92
041	Opérations patrimoniales	-	42 714,00	30 714,00
TOTAL DES DEPENSES		3 152 493,16	3 731 076,64	6 883 569,80

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'exception de Monsieur BOCHE, Monsieur COUTOUT, Monsieur JOSSEAUX, Madame BERGER, Madame SEIGNEURET qui votent contre et Monsieur REBOURS et Madame YVON qui s'abstiennent,

Approuve l'ensemble des propositions du budget supplémentaire 2013 du budget général au niveau des chapitres pour chaque section.

N°2013-095 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET ANNEXE G.T.V.A. - ZONE DE LA NOUVELLE GARENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : Néant

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	-	-10,00	-10,00
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
TOTAL DES DEPENSES		-	-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	1 803,39	1 803,39
13	Subventions d'investissement reçues	-	-8,67	-8,67
TOTAL DES RECETTES		-	1 794,72	1 794,72

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat d'investissement	-	1 794,72	1 794,72
TOTAL DES DEPENSES		-	1 794,72	1 794,72

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget supplémentaire 2013 du budget annexe G.T.V.A.–Zone de la Nouvelle Garenne au niveau des chapitres pour chaque section.

N°2013-096 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET ANNEXE B.T.V.A. - PARC D'ACTIVITES DE LA BRUYERE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits des ventes	747 033,25	747 033,25
77	Produits exceptionnels	50 000,00	50 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	534 718,36	534 718,36
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES RECETTES		1 332 751,61	1 332 751,61

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Reports	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	-	9 000,00	9 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
66	Charges financières	-	1 000,00	1 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	1 321 741,61	1 321 741,61
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-	1 000,00	1 000,00
	TOTAL DES DEPENSES	-	1 332 751,61	1 332 751,61

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 185,05	51 185,05
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 321 741,61	1 321 741,61
	TOTAL DES RECETTES	1 372 926,66	1 372 926,66

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat d'investissement	838 208,30	838 208,30
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	534 718,36	534 718,36
	TOTAL DES DEPENSES	1 372 926,66	1 372 926,66

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget supplémentaire 2013 du budget annexe B.T.V.A. – Parc d'Activités de la Bruyère au niveau des chapitres pour chaque section.

N°2013-097 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET ANNEXE CLOS DES LAMBERTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	998 442,42	998 442,42
70	Produits des services et ventes diverses	-	378 238,00	378 238,00
TOTAL DES RECETTES		-	1 376 680,42	1 376 680,42

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	-	391 427,35	391 427,35
011	Charges à caractère général	3 577,17	-	3 577,17
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
042	Opérations d'ordre de transfert entres section	-	981 665,90	981 665,90
TOTAL DES DEPENSES		3 577,17	1 373 103,25	1 376 680,42

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
16	Emprunts et dettes assimilés	-	519 800,23	519 800,23
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	981 665,90	981 665,90
TOTAL DES RECETTES		-	1 501 466,13	1 501 466,13

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat d'investissement	-	503 0 23,71	503 0 23,71
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	998 4 42,42	998 4 42,42
TOTAL DES DEPENSES		-	1 501 466,13	1 501 466,13

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget supplémentaire 2013 du budget annexe Clos des Lamberts au niveau des chapitres pour chaque section.

N°2013-098 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET ANNEXE – ROUTE D'ORLEANS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	-	0,79	0,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 164 890,49	1 164 890,49
TOTAL DES RECETTES			1 164 891,28	1 164 891,28

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	1 164 890,49	1 164 890,49
65	Autres charges de gestion courante	-	0,79	0,79
TOTAL DES DEPENSES		-	1 164 891,28	1 164 891,28

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat d'investissement	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
16	Emprunt	-	9 944,44	9 944,44
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	1 164 890,49	1 164 890,49
TOTAL DES RECETTES		-	1 174 834,93	1 174 834,93

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat reporté	-	9 944,44	9 944,44
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	1 164 890,49	1 164 890,49
TOTAL DES DEPENSES		-	1 174 834,93	1 174 834,93

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget supplémentaire 2013 du budget annexe Route d'Orléans au niveau des chapitres pour chaque section.

N°2013-099 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET ANNEXE – ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	-	46 076,22	46 076,22
75	Autres produits de gestion courante	-	-46 076,22	-46 076,22
TOTAL DES RECETTES		-	-	-

DEPENSES : Néant

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat reporté	-	111 896,79	111 896,79
13	Subventions d'investissement reçues	75 588,00	-	75 588,00
16	Emprunts	-	-129 790,39	-129 790,39
TOTAL DES RECETTES		75 588,00	-17 893,60	57 694,40

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
23	Immobilisations en cours	57 694,40	-	57 694,40
TOTAL DES DEPENSES		57 694,40	-	57 694,40

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget supplémentaire 2013 du budget annexe Ateliers Locatifs Beauvoir au niveau des chapitres pour chaque section.

N°2013-100 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET ANNEXE – ESPACE COMMERCIAL SAINT-JEAN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
77	Produits exceptionnels	-	8 020,74	8 020,74
TOTAL DES RECETTES		-	8 020,74	8 020,74

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté fonctionnement	-	8 010,74	8 010,74
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
TOTAL DES DEPENSES		-	8 020,74	8 020,74

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
13	Subventions d'investissement reçues	12 189,44	-	12 189,44
TOTAL DES RECETTES		12 189,44	-	12 189,44

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat reporté	-	2 132,40	2 132,40
23	Immobilisations en cours	406,66	9 650,38	10 057,04
TOTAL DES DEPENSES		406,66	11 782,78	12 189,44

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget supplémentaire 2013 du budget annexe Espace Commercial Saint-Jean au niveau des chapitres pour chaque section.

**N°2013-101 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT
GUINGUETTE/SAULIEVRE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	360 001,13	360 001,13
TOTAL DES RECETTES		-	360 001,13	360 001,13

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	18 420,00	50 770,95	69 190,95
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	290 747,73	290 747,73
002	Résultat reporté	-	52,45	52,45
TOTAL DES DEPENSES		18 420,00	341 581,13	360 001,13

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat reporté	-	69 253,40	69 253,40
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	290 747,73	290 747,73
TOTAL DES RECETTES		-	360 001,13	360 001,13

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	360 001,13	360 001,13
TOTAL DES DEPENSES		-	360 001,13	360 001,13

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget supplémentaire 2013 du budget annexe Lotissement Guinguette/Saulière au niveau des chapitres pour chaque section.

N°2013-102 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET ANNEXE EAU

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES : Néant

DEPENSES : Néant

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat antérieur reporté	-	263 188,07	263 188,07
10	Autres réserves	-	231 991,54	231 991,54
TOTAL DES RECETTES		-	495 179,61	495 179,61

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
21	Immobilisations corporelles	3 025,00	-	3 025,00
23	Immobilisations en cours	184 352,64	307 801,97	492 154,61
TOTAL DES DEPENSES		187 377,64	307 801,97	495 179,61

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget supplémentaire 2013 du budget annexe Eau au niveau des chapitres pour chaque section.

N°2013-103 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET REGIE MUNICIPALE **O.T.S.I.**

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	5 529,06	5 529,06
013	Atténuations de charges	2 500,00	2 500,00
74	Dotations, subventions et participations	7 300,00	7 300,00
TOTAL DES RECETTES		15 329,06	15 329,06

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	-677,74	-677,74
012	Charges de personnel	15 001,40	15 001,40
67	Charges exceptionnelles	1 005,40	1 005,40
TOTAL DES DEPENSES		15 329,06	15 329,06

Le conseil d'exploitation a émis un avis favorable le 25 juin 2013.

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble des propositions du budget supplémentaire 2013 du budget régie municipale O.T.S.I. au niveau des chapitres pour chaque section.

N°2013-104 ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, propose d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables suivants pour un montant de 9 817,72 € :

1996	Titre 1399	Titre transfère	73,61 €
Total 1996.....			73,61 €
2002	Titre 2510	Centre de loisirs	12,40 €
2002	Titre 349	Centre de loisirs	36,53 €
Total 2002.....			48,93 €
2003	Titre 1166	Crèche	11,43 €
2003	Titre 350	Restauration scolaire	13,70 €
2003	Titre 541	Restauration scolaire	8,22 €
2003	Titre 245	Livres	73,56 €
2003	Titre 612	Livres	44,00 €
2003	Titre 1275	Livres	32,78 €
2003	Titre 1123	Droit de voirie	1,68 €
2003	Titre 1484	Etudes surveillées	81,13 €
2003	Titre 945	Restauration scolaire	32,88 €
Total 2003.....			299,38 €

2004	Titre 2516	Salle Gaston Couté	451,82 €
2004	Titre 1030	Garderie scolaire	63,28 €
2004	Titre 1495	Etudes surveillées	26,58 €
2004	Titre 74	Garderie scolaire	166,04 €
2004	Titre 260	Restauration scolaire	8,58 €
2004	Titre 770	Restauration scolaire	20,46 €
2004	Titre 842	Restauration scolaire	9,90 €

Total 2004..... 746,66 €

2005	Titre 1492	Taxes ordures ménagères	988,86 €
2005	Titre 1056	Restauration scolaire	20,76 €
2005	Titre 328	Restauration scolaire	43,25 €
2005	Titre 425	Restauration scolaire	24,22 €
2005	Titre 533	Restauration scolaire	10,38 €
2005	Titre 817	Restauration scolaire	25,95 €
2005	Titre 195	Livres	69,36 €
2005	Titre 828	Mise en fourrière	449,90 €
2005	Titre 1057	Restauration scolaire	12,87 €
2005	Titre 2555	Restauration scolaire	24,78 €
2005	Titre 815	Restauration scolaire	20,02 €
2005	Titre 534	Restauration scolaire	27,17 €
2005	Titre 2443	Salle Gaston Couté	255,20 €
2005	Titre 2178	Restauration scolaire	0,17 €
2005	Titre 2549	Restauration scolaire	35,04 €

Total 2005..... 2 007,93 €

2006	Titre 1403	Etudes surveillées	89,84 €
2006	Titre 1068	Taxe publicitaire	489,60 €
2006	Titre 14	Bail commercial Louis Appert	1 638,48 €
2006	Titre 1900	Taxes ordures ménagères	1 129,00 €
2006	Titre 1928	Bail commercial Louis Appert	1 719,82 €
2006	Titre 499	Bail commercial Louis Appert	81,34 €
2006	Titre 1140	Restauration scolaire	35,76 €
2006	Titre 417	Restauration scolaire	61,04 €
2006	Titre 418	Restauration scolaire	32,40 €
2006	Titre 53	Restauration scolaire	30,60 €
2006	Titre 954	Restauration scolaire	64,80 €
2006	Titre 1932	Livres	70,69 €
2006	Titre 1089	Garderie scolaire	28,08 €
2006	Titre 212	Restauration scolaire	25,33 €
2006	Titre 2289	Livres	159,80 €
2006	Titre 355	Restauration scolaire	70,03 €
2006	Titre 49	Restauration scolaire	61,09 €
2006	Titre 967	Restauration scolaire	56,62 €
2006	Titre 968	Restauration scolaire	92,38 €
2006	Titre 67	Détérioration container	551,46 €
2006	Titre 1849	Restauration scolaire	13,60 €
2006	Titre 2095	Restauration scolaire	28,20 €
2006	Titre 2349	Restauration scolaire	20,68 €
2006	Titre 1088	Garderie scolaire	59,28 €
2006	Titre 955	Restauration scolaire	31,29 €

Total..... 6 641,21 €

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables pour un montant de 9 817,72 €.

N°2013-105 ÉCOLE DE MUSIQUE – ACQUISITION D'UN INSTRUMENTARIUM – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT

Madame CIMIANO, maire adjoint délégué aux affaires culturelles, informe que l'école de Musique de la ville de Châteaudun a prévu l'acquisition d'un instrumentarium pour un coût de 10 023,20 € HT.

Vu l'exposé de Madame CIMIANO,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter auprès de Monsieur BILLARD, Sénateur, une subvention exceptionnelle d'investissement à hauteur de 5 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

N°2013-106 ACQUISITION DE PARCELLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL ET À L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Monsieur le Maire indique que suite à la mise en vente par Mme YÉPÈS de 4 parcelles aux lieudits :

- « La Noue de la Boissière » (section cadastrée AW n° 115 et 116)
- « Pré de la Vicomte » (section cadastrée AW n°119)
- « La Chaussée de Chollet » (section cadastrée ZV n° 42)

pour une surface totale de 9,1828 ha, la Ville de Châteaudun s'est positionnée pour une acquisition.

Un accord avec Mme YÉPÈS a été trouvé à 70 000 €.

Une expertise a été demandée au Conseil Général pour connaître la nature exacte de ces parcelles et a permis de confirmer leur caractère humide. Dans le cadre de l'**acquisition de zones humides**, le Conseil Général (politique des espaces naturels sensibles) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne (programme de protection des zones humides) peuvent co-financer la Ville à hauteur de 80% maximum.

En contrepartie :

- La Ville devra **signer la Charte de qualité du Conseil Général** et donc s'engager à suivre certaines recommandations (concevoir un projet durable, s'assurer de la qualité des travaux, aménagements ou entretien courant, rendre le site accessible à différents publics en respectant la fragilité des milieux, mettre en place un suivi en partenariat avec le Conseil Général, communiquer sur l'opération et sur le site).
- Concernant l'**Agence de l'Eau**, la Ville devra s'engager à signer une **convention de gestion durable pour une durée de 5 ans**. Cette convention permettant de garantir la bonne gestion (restauration, entretien) prend la forme d'un plan de gestion des parcelles de zones humides acquises avec le soutien financier de l'agence de l'eau. Pour réaliser ce plan de gestion, le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre pourrait être le partenaire adéquat.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide l'acquisition des parcelles à 70 000 € (hors frais de notaire),

Décide de solliciter le Conseil Général et l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour obtenir des subventions à l'acquisition (maximum 80%),

Autorise Monsieur le Maire à :

- signer la charte de qualité avec le Conseil Général,
- signer la convention de gestion durable,
- entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette procédure.

N°2013-107 EAU ET ASSAINISSEMENT – RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE

Vu l'exposé de Monsieur PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Prend acte de cette communication.

N°2013- 108 FOURNITURE D'EAU POTABLE ETAMAT – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE SAINT-DENIS-LES-PONTS

Monsieur PARDESSUS, maire adjoint délégué aux travaux, indique que dans le cadre du réaménagement du site de l'ETAMAT, la Communauté de Communes du Dunois s'est engagée à assurer l'amenée des réseaux nécessaires à la viabilisation du site.

L'ETAMAT est situé sur la commune de La Chapelle-du-Noyer faisant partie du syndicat d'adduction d'eau potable de Saint-Denis-les-Ponts.

Ce syndicat ne disposant pas, dans le secteur concerné, de canalisation permettant de desservir l'ETAMAT, il est proposé d'effectuer le raccordement sur le réseau de la ville de Châteaudun.

Vu l'exposé de Monsieur PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

N°2013-109 CLIS – PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2012/2013

Vu l'exposé de Madame FEZARD,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Fixe la participation des communes pour l'année scolaire 2012/2013 à 2 168,45 € par élève.

N°2013-110 ÉCONOMIE – CONVENTION DE PARTENARIAT ESPACE CYBER EMPLOI

Monsieur HUMEAU, maire adjoint délégué aux affaires économiques, indique que le Conseil Général d'Eure-et-Loir propose un partenariat entre Pôle Emploi et la ville de Châteaudun qui dispose d'un Espace Cyber Emploi pour développer l'action en faveur de l'emploi sur les territoires.

L'Espace Cyber Emploi (ECE) de Châteaudun est situé, depuis septembre 2010, à la Maison des Services Publics, 5, rue Flandres Dunkerque. Il a pour objectif de permettre à chaque demandeur d'emploi de donner un second souffle à sa recherche.

Véritables lieux d'échanges et de convivialité, les ECE sont ouverts à tous (en accès gratuit) quel que soit le niveau de formation.

Vu l'exposé de Monsieur HUMEAU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Général afin de définir et d'organiser les modalités de ce partenariat.

N°2013-111 ZONE DE LA BRUYÈRE – CESSION D'UN TERRAIN À LA SOCIÉTÉ LAM INOX

Monsieur HUMEAU, maire adjoint délégué aux affaires économiques, indique que la société LAM INOX a été créée en Juin 2009 par Monsieur Didier HUBERT. Son activité est centrée sur la réalisation d'éléments en tôle inox, en particulier mobilier sur mesure pour l'alimentaire ou laboratoires industriels. L'activité a débuté avec 5 salariés. Aujourd'hui, l'entreprise compte 15 salariés et 3 apprentis issus du CFAI.

Depuis sa création, l'entreprise loue à la Ville, un bâtiment de 1 150 m², 5 boulevard des Frères Bouliveau. Ces locaux deviennent trop petits pour le développement de l'entreprise.

La société LAM'INOX a donc décidé de construire un nouvel atelier d'une superficie d'environ 2 300 m². Elle se porte acquéreur d'un terrain viabilisé de 8 635 m² sur le parc d'activités de la Bruyère.

Compte-tenu que le terrain proposé est situé à l'arrière de la zone, il est proposé de conclure la vente au prix de 5 € HT le m² (prix France Domaine : 6,37 €), frais d'actes et frais de bornage étant en sus à la charge de l'acheteur.

Ce rabais de 21 % par rapport à la valeur vénale fixée par France Domaine est conforme aux dispositions du décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier. La signature d'une convention d'aide financière devra intervenir entre la Ville et l'entreprise pour notifier ce rabais.

Vu l'exposé de Monsieur HUMEAU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Fixe le prix global de cession d'environ 8 635 m² extraits des parcelles cadastrées section YO n° 100 et YO n° 106 à 43 175 € HT, les frais de bornage et d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents au bornage de cette parcelle et à cette cession au profit de la société LAM'INOX ou de toute autre structure juridique qui viendrait à se substituer à elle,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec cet acquéreur, une convention telle que prévue à l'article L 1511-3 du CGCT, en cas de rabais sur la cession de terrains.

N°2013-112 MARCHÉS – RAPPORT D’ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE

Vu l’exposé de Monsieur HUMEAU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l’unanimité,

Prend acte de cette communication.

N°2013-113 FISAC – 2^{ÈME} PHASE DU CONTRAT – PROJET DE PLAN D’ACTIONS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur HUMEAU, maire adjoint aux affaires économiques, informe qu’en Juin 2013, s’est achevé la 1^{ère} phase du contrat FISAC qui a entre autre financé en partie la mise en place d’un poste d’animateur permettant à l’UCIA de dynamiser son action commerciale, la construction du petit centre commercial Saint-Jean, la rénovation de 6 vitrines.

Pour la 2^{ème} phase, les propositions d’actions continuent de s’appuyer sur les objectifs généraux, mais les actions sont orientées pour répondre aux évolutions des directives du Fonds FISAC qui exclut désormais les aides à l’investissement de type rénovation de voiries et veut privilégier les actions tournées vers le numérique ou le commerce non sédentaire.

Les actions prévues pour la 2^{ème} phase sont :

En fonctionnement :

- financement d’un poste animateur-commerce,
- soutien aux nouvelles actions d’animation commerciale de l’UCIA : relance de la carte de fidélité, Jeu-concours, Artistes en Ville,
- développer la pratique d’internet dans le petit commerce,
- optimiser le niveau qualitatif des commerces,
- réaliser des diagnostics accessibilité,
- réaliser une étude de circulation et de stationnement dans le centre-ville,
- mettre en place une navette pour le marché du jeudi.

En investissement :

- soutenir la rénovation des façades commerciales,
- mettre en place une signalétique commerce pour les commerces isolés en particulier.

L’ensemble des actions prévues dans le cadre de la 2^{ème} phase du contrat représente une dépense globale de 234 562 € financée à hauteur de 31 828 € par la Ville, soit 13 %.

	Financiers						Dépense Totale
	Ville	Com. Com	UCIA	Entreprises	Chambres consulaires	FISAC	
TOTAL	31 828	32 589	7 538	60 825	21 323	80 459	234 562

Vu l'exposé de Monsieur HUMEAU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve le plan d'actions exposé ci-dessus ainsi que le plan de financement prévisionnel,

Autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre des actions collectives du FISAC dans le cadre de la phase 2 du contrat FISAC signé avec l'Etat le 7 février 2011,
- effectuer toute démarche et signer tout document relatif à la gestion de ce contrat.

N°2013-114 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Madame VASSEUR, maire adjoint délégué aux séniors, informe que dans le cadre du soutien aux structures d'accueils de jeunes enfants, la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir participe, sous la forme d'une prestation de service unique, au fonctionnement des structures municipales suivantes :

- Multi-accueil « L'Ile aux Enfants »
- Halte garderie « La Souris Verte »
- Crèche familiale « Les Petits Lutins »

La convention d'objectifs et de financement, signée le 8 décembre 2009, est arrivée à expiration.

La Ville a sollicité son renouvellement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Cette dernière ayant répondu favorablement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour chacune des structures.

Vu l'exposé de Madame VASSEUR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour chacune des structures.

N°2013-115 UDAF 28 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu l'exposé de Monsieur PRIOU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Attribue une subvention exceptionnelle de 150 € à l'UDAF 28 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir

N°2013-116 FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) – PARTICIPATION

Monsieur PRIOU, maire adjoint délégué aux affaires sociales, indique que le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un fonds placé sous la responsabilité des départements.

Il intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou à s'y maintenir.

S'agissant des aides relatives au logement, ce fonds permet de :

- financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement,
- de rembourser des dettes de loyers et charges,
- de rembourser les impayés aux fournisseurs d'eau et d'énergie.

Le FSL est abondé essentiellement par le Conseil Général mais reçoit également la participation des communes ou CCAS, des bailleurs et autres organismes (CAF, MSA,...).

Monsieur le Président du Conseil Général a fait part de la décision du comité de pilotage du FSL de maintenir la participation des organismes HLM et des communes à 3 € par logement social. Le CCAS participe aux commissions d'attribution.

Il est donc proposé pour 2013 d'émettre un avis favorable à la participation de la commune qui s'établirait à 6 081 €, le nombre de logements dont dispose la commune étant de 2 027.

Vu l'exposé de Monsieur PRIOU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à la participation de la commune qui s'établit à 6 081 €.

N°2013-117 DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'exposé de Monsieur VILPOU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de l'emprise des futures aires de stationnement, à savoir les parcelles cadastrées sections :

- BE n° 753 (87 m²)
- BE n° 754 (168 m²)
- BE n° 755 (6 m²)
- BE n° 756 (350 m²)
- BE n° 757 (255 m²)

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

N°2013-118 ORU – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO N° 92

Monsieur VILPOU, maire adjoint délégué à l'urbanisme, indique que dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain, le nouveau tracé de la rue Raymond Lopez impacte la copropriété privée située au 31-35, avenue du Général de Gaulle.

Il apparait donc nécessaire de procéder à l'acquisition d'une partie de cette unité foncière cadastrée section AO n° 92, pour une contenance d'environ 50 m².

La négociation avec CITYA, syndic de gestion de la copropriété, a abouti à un accord de principe sur cette cession au profit de la ville.

Le service des Domaines a estimé à 500 € la valeur vénale de cette emprise de 50 m².

Vu l'exposé de Monsieur VILPOU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide la proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AO n° 92,

Réalise l'acquisition de la partie de cette parcelle pour une contenance d'environ 50m² pour la somme de 500 €, les frais de division et d'honoraires qui en découlent étant à la charge de la ville,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

N°2013-119 CASERNE KELLERMANN – ACQUISITION

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 30 septembre 2010, le conseil municipal a décidé d'acquérir la fraction dite « auberge sociale » comprenant le bâtiment dit « ancienne infirmerie » et son terrain d'assiette, le bâtiment « poste de garde – accueil » et le terrain attenant, ainsi que le bâtiment « ancienne gendarmerie » et le terrain attenant ; la contenance totale est de 5 358 m².

Les négociations se sont poursuivies avec le Ministère de la Défense pour l'acquisition du reliquat de l'emprise foncière constituée des parcelles cadastrées section AP n° 269 et AP n° 6 pour partie, d'une contenance totale de 50 669 m²; elles ont abouti à un accord portant sur les points suivants :

- Cession du reliquat pour un montant total de 1 000 000 €,
- Le règlement sera effectué en cinq annuités de 200 000 € chacune,
- Le premier versement de 200 000 € interviendra après l'accomplissement des formalités hypothécaires,
- Les quatre versements suivants interviendront à la date anniversaire du premier versement et seront majorés du montant des intérêts calculés au taux légal en vigueur au moment de l'échéance.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'exception de Monsieur REBOURS et Madame YVON qui votent contre,

Décide l'acquisition du reliquat de l'emprise foncière de la caserne Kellermann pour un montant de 1 000 000 € réglé en cinq annuités,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

N°2013-120 ASSOCIATION GRS 28 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu l'exposé de Monsieur ZANELLO,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Attribue à l'association GRS 28 une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 250 €.

N°2013-121 ASSOCIATION OLYMPIC CLUB CHÂTEAUDUN FOOTBALL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur ZANELLO, conseiller municipal délégué aux sports, indique que cette association sollicite une subvention afin de financer le projet de déplacement à SCHWEINFURT de 10 jeunes ainsi que de 14 féminines dans le cadre du Tournoi International U11.

Vu l'exposé de Monsieur ZANELLO,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association OLYMPIC CLUB CHÂTEAUDUN et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

N°2013-122 DEMOLITION-RECONSTRUCTION DU GYMNASSE PASTEUR – DEMANDE DE SUBVENTION ANRU – OPÉRATION ISOLÉE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la démolition-reconstruction du gymnase Pasteur, la ville de Châteaudun a la possibilité de solliciter une subvention à hauteur de 1 397 287 € de la part de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le cadre d'une opération isolée.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 397 287 € auprès de l'ANRU,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

N°2013-123 à 127 ORU – PARTICIPATION - SURCHARGES FONCIÈRES – SUBVENTION OPH

Monsieur VILPOU, maire adjoint délégué à l'urbanisme, informe que la Ville de Châteaudun, l'Office Public de l'Habitat « Le Logement Dunois » et les autres partenaires ont signé conjointement, le 30 mai 2008, une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour la restructuration du quartier Camus/de Gaulle.

Dans ce cadre, la Ville de Châteaudun subventionne l'Office Public de l'Habitat pour les opérations de logement à hauteur de 5 776 826 € pour l'ensemble de l'Opération de Rénovation Urbaine.

L'ANRU nous demande de confirmer la ventilation des sommes versées auprès de l'OPH et affectées au financement des surcharges foncières pour les opérations afférentes à la 4^{ème} phase ORU étant précisé que la ville participe à hauteur de 20% minimum du coût de la surcharge foncière pour les opérations suivantes :

- 112/114, rue du Val Saint-Aignan – Construction de 12 logements collectifs.
- 97bis et 99, rue du Val Saint-Aignan – Construction de 14 logements collectifs.
- îlot D situé Avenue du Général de Gaulle – Construction de 30 logements collectifs.
- îlot E-F situé Avenue du Général de Gaulle – Construction de 24 logements collectifs.
- îlot G situé Avenue du Général de Gaulle et rue Henri Dunant – Construction de 30 logements collectifs.

Je vous demande si vous êtes d'accord sur ces propositions.

Vu l'exposé de Monsieur VILPOU,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Emet un avis favorable à ces propositions.

**N°2013-128 VRD 2^{ÈME} PHASE ORU CAMUS / DE GAULLE – DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL DU PAYS DUNOIS 3^{ÈME} GÉNÉRATION**

Monsieur le Maire indique que parmi les projets financés au titre du Contrat Régional du Pays Dunois 3^{ème} génération 2011/2016, figurent les actions en faveur de l'habitat et de la rénovation urbaine.

La réalisation des VRD 2^{ème} tranche s'inscrit dans les actions du contrat régional du Pays Dunois 3^{ème} génération (aménagement de voirie et d'espace public : création d'une place,...).

Une économie de 29 400 € a été réalisée sur cette tranche.

Il y a donc lieu d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépense		
Montant des travaux HT.....	1 493 492,51 €	
Total HT		1 493 492,51 €
Recettes		
Conseil régional au titre du contrat de Pays Dunois 2011-2015.....	298 600,00 €	
Enveloppe Supplémentaire.....	731 500,00 €	
Participation de la Ville.....	463 392,51 €	
Total		1 493 492,51 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Sollicite l'attribution de la subvention initialement prévue d'un montant de 298 600 €,
Sollicite auprès du Conseil Régional le report du reliquat de subvention du contrat régional du Pays Dunois de 3^{ème} génération de la 2^{ème} tranche de VRD sur l'opération du gymnase Pasteur à hauteur de 29 400 €,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

N°2013-129 RESTAURATION ÉGLISE SAINT-VALÉRIEN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

Monsieur PARDESSUS, maire adjoint délégué aux travaux, indique que par délibération du 07 juillet 2011, le conseil municipal avait sollicité une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Général concernant les travaux de restauration de l'Eglise Saint-Valérien.

Monsieur CALVEL, architecte en chef des monuments historiques, avait précisé les interventions nécessaires à l'assainissement et à la restauration des parements extérieurs tant en pierres de taille qu'en maçonneries enduites y compris le clocher et sa flèche, le nettoyage et la consolidation des sculptures des deux portails des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles et l'inventaire sanitaire de la vitrerie.

Les travaux proposés sont divisés en tranches fonctionnelles organisées par ordre d'urgence et en tenant compte des délais éventuellement nécessaires à l'assainissement général après mises hors d'eau et hors d'air.

L'étude préalable aux travaux de restauration propose à travers les diverses tranches de travaux le strict maintien des dispositions existantes avec une option en création de vitrerie contemporaine.

Il est proposé :

- d'approuver le programme des travaux à réaliser,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES

Estimation des travaux 956 635,00 €

TOTAL 956 635,00 € HT

RECETTES

DRAC 382 654,00 €

Conseil Général d'Eure-et-Loir 286 990,50 €

Participation Ville 286 990,50 €

TOTAL 956 635,00 € HT

- de solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général pour son financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Vu l'exposé de Monsieur PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve le programme des travaux à réaliser,

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général pour son financement,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

N°2013-130 RESTAURATION ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-BOISSIÈRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

Monsieur PARDESSUS, maire adjoint délégué aux travaux, indique que par délibération du 07 juillet 2011, le conseil municipal avait sollicité une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Général concernant les travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière.

Celle-ci possède un chevet plat et un comble à deux pentes couverts en tuiles plates.

L'ensemble de la couverture est très vétuste et hors d'usage. Il a été constaté des ondulations très importantes des liteaux, et une déformation, par affaissement, de la lucarne implantée côté sud. Par ailleurs, les têtes de contreforts sur l'ensemble de l'édifice sont dégradées ce qui favorise les infiltrations d'eau.

Monsieur CALVEL, architecte en chef des monuments historiques a préconisé d'effectuer dans les meilleurs délais la réfection de la couverture en tuiles plates.

Le montant de la dépense a été estimé à 120 000 € TTC comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé :

- d'approuver le programme des travaux à réaliser,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES

Estimation des travaux	91 434,45 € HT	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	8 900,00 € HT	
TOTAL	100 334,45 € HT	120 000 € TTC

RECETTES

DRAC	40 133,78 €	
Conseil Général d'Eure-et-Loir	30 100,33 €	
Participation Ville	30 100,34 €	
TOTAL	100 334,45 € HT	120 000 € TTC

- de solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général pour son financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Vu l'exposé de Monsieur PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve le programme des travaux à réaliser,

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général pour son financement,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

N°2013-131 SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – RÉVISION

Il appartient à chaque assemblée délibérante d'émettre un avis sur le projet de schéma départemental.

Vu l'exposé de Monsieur PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis sur le projet de schéma départemental.

N°2013-132 ÉTUDE DE TRANSFERT DE FISCALITÉ DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION DUNOISE – CONVENTION

Monsieur le Maire indique que suite à la réforme de la taxe professionnelle, les statuts de la zone d'activités de Marboué et les conventions de transfert de fiscalité ne permettent plus à la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises d'effectuer le transfert de fiscalité vers les cinq Communes de la Communauté de Communes du Dunois.

Dans ce cadre, une étude relative au transfert de fiscalité de la zone d'activités de la région dunoise a été effectuée à la demande de la Ville de Châteaudun.

Cette étude a permis à la Ville de Châteaudun de recouvrer 175 000 € au titre des années 2011-2012.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir concernant ce sujet.

N°2013-133 CADRE ADMINISTRATIF – MODIFICATIONS

Création de postes

Monsieur le Maire propose la création des postes suivants au cadre administratif :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (22,5/35^{ème}) pour assurer le gardiennage des salles municipales.
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (32,75/35^{ème}) pour assurer le remplacement d'un agent des écoles parti à la retraite.

Suppression et création de postes

Monsieur le Maire propose la suppression et la création des postes suivants au cadre administratif :

- Suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 25,25/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 28,5/35^{ème},
- Suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 31,5/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- Suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 31,5/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 34,25/35^{ème}.

Il s'agit des postes du personnel intervenant dans les écoles pour lesquels il y a lieu d'augmenter le temps de travail pour des nécessités de service.

- Suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 8/20^{ème} et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 10/20^{ème}.
- Il s'agit du poste occupé par le professeur de chant pour lequel il y a lieu d'augmenter le temps de travail compte tenu des effectifs.
- Suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 15/20^{ème} et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 17/20^{ème} pour l'année scolaire 2013/2014.
- Il s'agit du poste occupé par le professeur de trombone qui assurera également un atelier de musique de rue.

Selon les effectifs ce temps de travail pourra être maintenu pour les années suivantes.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi le 19 septembre dernier.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à ces propositions.

N°2013-134 PRIME DE FIN D'ANNÉE 2013

Monsieur le Maire indique que par délibération du 24 septembre 2012, le montant de la prime de fin d'année 2012 attribué au personnel a été fixé à 641,53 €, réparti de la manière suivante :

- Part fixe : 480,86 €
- Part variable : 69,83 € pour la présence et 90,84 € pour la note.

Compte tenu qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la valeur du point d'indice en 2013, il est proposé que le montant de la prime de fin d'année 2013 soit identique au montant de la prime de fin d'année 2012 et réparti de la même façon.

Il est rappelé que les bénéficiaires de cette prime sont les agents titulaires, non titulaires et contractuels, étant précisé que pour les agents du régime général la prime est majorée de 6,20% représentant les cotisations ouvrières.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi le 19 septembre dernier.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette proposition.

N°2013-135 RECOURS AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR – ADHÉSION

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'adhérer aux missions facultatives du CdG28.

N°2013-136 MANDATS SPÉCIAUX DES ÉLUS

Monsieur le Maire informe que la Ville de CHÂTEAUDUN a été invitée par la Ville de KROMERIZ (République tchèque) du 23 au 25 août dernier à l'occasion du 750^e anniversaire de la ville et de sa fête des moissons.

Monsieur le Maire et Madame Véronique DESROCHES se sont rendus sur place.

Par ailleurs, la Ville de SCHWEINFURT (Allemagne) a invité la Ville de CHÂTEAUDUN pour sa traditionnelle fête des remparts, du 13 au 15 septembre dernier.

M. Christophe CAPLAIN et Mme Isabelle FEZARD ont représenté la commune.

Enfin, à l'invitation de la Ville de MARCHENA en Espagne, Monsieur le Maire, Monsieur Christophe CAPLAIN et Madame Delphine BERRONEAU se rendront sur place du 17 au 21 octobre prochains.

Il est proposé de prendre en charge les frais liés aux transports et aux séjours.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Prend en charge les frais liés aux différents transports et séjours cités ci-dessus.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations n°2013-150 à n°2013-279.

Séance levée à 22 h 30

M. VILPOU
Secrétaire de séance